

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6846

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 49

Compléter l'alinéa 22 par la phrase suivante :

« En ce qui concerne les sols des forêts publiques, il tient également compte des missions d'intérêt général en matière de protection de l'écosystème forestier, exercées par l'Office national des forêts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffirmer la nécessité de l'entretien des forêts publiques par l'ONF.

Depuis plus de 30 ans, l'Office national des forêts subit des saignées. Il est passé de 15 000 agents à 8000, pour l'ensemble de nos forêts publiques. Un agent de l'ONF a en moyenne la charge de 1700 hectares contre 800 il y a 20 ans. Selon les départements, ce chiffre varie de 900 à 4000 hectares. Avec le budget voté par l'Assemblée nationale fin 2020, la saignée continue : une centaine de postes vont encore être supprimés, et 300 emplois avaient déjà été détruits les années précédentes.

Avec quasiment la disparition de 4 emplois sur 10 en 20 ans (38%), l'ONF est en voie de démantèlement. Cette vision comptable est un désastre social. Elle produit du mal-être et des drames humains colossaux au sein de l'établissement, qui compte déjà une cinquantaine de suicides.

Les agents de l'Office font part d'un basculement de leurs missions vers l'extraction de bois exclusivement, au détriment des missions d'intérêt général, pour lesquelles ils se sont pourtant engagés comme forestiers. Ils parlent d'une perte de sens de leur métier : ils sont sommés de prélever toujours plus de bois pour éponger les dettes de l'Office national des forêts, abandonné par la puissance publique. Cyril, garde-forestier de l'Office national des forêts, l'exprime de la façon

suivante : « Un forestier, ce n'est qu'un héritier. Il hérite toujours du travail des autres. Nous, on hérite. Maintenant, qu'est-ce qu'on va donner ? Notre métier, pour moi, a une forme de noblesse. Au niveau social, au niveau environnemental, on a plein d'intérêts. Mais le fait de ne regarder que par le prisme financier fait perdre cet intérêt-là. ». Les forestiers s'engagent dans ce métier avec passion.

Il est impératif que les missions des agents soient recentrées sur l'intérêt général afin de redonner du sens à leur métier, et c'est là l'objet de cet amendement.